

Trois enquêtes criminelles sauvées de l'oubli

DISPARUS DE L'ISÈRE. La cour d'appel de Grenoble a refusé hier de retenir ces dossiers de faits non élucidés survenus dans les années 1980, ordonnant même de nouvelles investigations.

C'EST UNE VICTOIRE pour les familles des victimes. Mais surtout un cinglant désaveu pour le parquet de Grenoble (Isère) qui estimait qu'il n'y avait plus rien à exploiter dans ces dossiers et que les faits étaient prescrits. Ces trois « cold cases », qui font partie des dossiers non résolus des « disparus de l'Isère », vont faire l'objet d'une nouvelle enquête, sur une décision de la cour d'appel de Grenoble, rendue hier.

En janvier 2014, le procureur avait

pris des réquisitions de retenir par un non-lieu l'enquête sur la disparition de Ludovic Janvier le 17 mars 1983 à Saint-Martin-d'Hères, l'enlèvement et la tentative de meurtre sur Grégory Dubrulle le 9 juillet 1983 à Grenoble et enfin la disparition encore de Charazed Bendouiou le 8 juillet 1987 à Bourgoin-Jallieu. Des réquisitions suivies par les deux juges d'instruction qui, en novembre dernier, avaient signé les ordonnances de non-lieu, estimant que les faits

étaient prescrits. La cour d'appel vient de leur donner tort. Et ce d'autant que de nouveaux éléments pourtant portés à leur connaissance peuvent mener vers d'autres pistes. Ce qui fut du reste le cas pour deux dossiers des « disparus de l'Isère ». En juillet 2013, l'enquête de la section de recherches de la gendarmerie avait permis d'identifier le

tueur de Voreppe, Georges Pouille, 40 ans, l'assassin présumé des petites Sarah Syad en 1991 et Saïda Berch en 1996. Des traces biologiques — inexploitées à l'époque — avaient permis de le confondre vingt-deux ans plus tard ! Il était le voisin des enfants et son nom apparaissait déjà dans le dossier comme témoin...

A la lumière de cette élucidation,

la clôture des trois dossiers avait été mal vécue par les enquêteurs. Les gendarmes sont par ailleurs certains que le meurtrier qui a tué l'un des disparus, le jeune Fabrice Ladoux, est sans doute celui qui a enlevé et laissé pour mort Grégory Dubrulle, le seul survivant de cette terrible série de dix affaires dont quatre sont aujourd'hui élucidées. « Il faut enfin donner une chance à ces enquêtes d'aboutir. Je ne compte plus les déceptions. Mais il serait temps que l'on donne les moyens de travailler aux gendarmes. On est désormais en mode résistance », prévient Férouze Bendouiou, la sœur de Charazed qui mène une implacable quête de vérité depuis vingt-huit ans, quitte parfois à bousculer les codes sociaux et le droit. Mais c'est surtout l'inaction des deux juges d'instruction qu'elle fustige. Des magistrats ayant refusé de délivrer des commissions rogatoires aux gendarmes de la cellule spécialisée d'enquête Mineurs 38, car ils estimaient que les faits étaient prescrits.

« Un immense gâchis », commente Férouze Bendouiou. Bien des rivalités de magistrats entre parquet et siège ont aussi miné ce dossier qui avait pourtant bénéficié, en 2008, d'un coup de pouce inespéré : le regroupement des enquêtes sur décision de la procureur générale, Martine Valdès-Boulouque. Cette haute magistrate sera ensuite en butte à une véritable guérilla interne. Dans l'enquête sur Grégory Dubrulle, il n'y aura que deux procès-verbaux en cinq ans !

Au moment de sa disparition en 1987, Charazed était descendue dans le local des poubelles, dernier lieu où elle avait été aperçue. Or, à la lumière de nouveaux témoignages, l'enfant avait été aperçue à plusieurs reprises par plusieurs personnes. « Il y a là à l'évidence des témoignages à exploiter. On a entendu les demandes des familles et donné des orientations d'enquête aux magistrats que nous sollicitons depuis cinq ans ! Il est temps de prendre la mesure de l'urgence de saisir toutes les pistes », assènent, d'une même voix M^e Didier Seban et M^e Corinne Herrmann, les avocats des familles de ces trois dossiers.

Photos/PQR « le Dauphiné », AFR, DR, LP.

10 AFFAIRES EN 13 ANS DONT SEULEMENT 2 ÉLUCIDÉES

